

**Compte rendu
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERNEUIL**

Séance du 10 avril 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 9

Effectif légal : 11

Présents ou représentés : 11

Absents excusés et représentés : 2

Absents excusés et non représentés : /

Secrétaire de séance : Mme Pascale IMBERT

L'an deux mil quinze, le dix avril à vingt heures trente
le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie
ARSICAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : -3 avril 2015

Etaients présents : M. ARSICAUD Jean-Marie, Mme BŒUF Françoise, MM.
COTTEN Christian, FOUGERE Jean-Yves, HÉNIN Christophe, Mmes GUETTÉ
Marie-Claude, IMBERT Pascale, ROUSSELIERE Laetitia, ROUSSELIERE Félix.

Absents représentés : M. CHAUVIN Laurent pouvoir donné à Mme Marie-Claude
GUETTÉ, M. Didier POITOU pouvoir donné à Mme Françoise BŒUF.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu CM du 13/03/2015
- Délibération approbation du compte de gestion 2014
- Délibération approbation du compte administratif 2014
- Délibération affectation du résultat d'exploitation
- Délibération vote du budget primitif 2015
- Information ouverture enquête publique VC 218 Le Frêne
- Information avancement du projet aménagement de bourg
ATD16
- Devis travaux couverture salle socioculturelle
- Questions diverses

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 13/03/2015

Validation à l'unanimité du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal (13 mars 2015).

OBJET : DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014

Numéro d'ordre dans la séance : 2015.04.10-1

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE

Monsieur le Maire se retire de la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Yves FOUGERE, délibère sur le compte administratif 2014, dressé par M. Jean-Marie ARSICAUD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014.

1° Présente le compte administratif résumé ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0 €	11 555,08 €	0,00 €	277 614,45 €	0,00 €	289 169,53 €
Opérations de l'exercice	106 333,52 €	57 859,19 €	135 705,74 €	167 858,09 €	242 039,26 €	225 717,28 €
TOTAUX	106 333,52 €	69 414,27 €	135 705,74 €	445 472,54 €	242 039,26 €	514 886,81 €
Résultats de clôture	36 919,25 €	0,00 €	0,00 €	309 766,80 €	0,00 €	272 847,55 €
Restes à réaliser	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	114 833,52 €	69 414,27 €	135 705,74 €	445 472,54 €	250 539,26 €	514 886,81 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	45 419,25 €	0,00 €	0,00 €	309 766,80 €	0,00 €	264 347,55 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le conseil **par 10 voix pour**, (huit membres présents plus deux pouvoir) approuve le compte administratif 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ARSICAUD, Maire, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	11 555,08€		-48 474,33 €	Dépenses 8 500,00 €	-8 500,00 €	-45 419,25 €
				0,00 €		
FONCT	281 009,37 €	3 394,92 €	32 152,35 €	Recettes		309 766,80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avoir délibéré sur le compte administratif 2014,

Décide par **11 voix pour** (neuf membres présents plus deux pouvoirs) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	309 766,80 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068)	45 419,25€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	264 347,55€

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Numéro d'ordre dans la séance : 2015.04.10-4

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 425.793,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 302.920,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	425.793,00 €	425.793,00 €
Section d'investissement	302.920,00 €	302.920,00 €
TOTAL	728.713,00 €	728.713,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR

APPROUVE le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	425.793,00 €	425.793,00 €
Section d'investissement	302.920,00 €	302.920,00 €
TOTAL	728.713,00 €	728.713,00 €

OBJET : INFORMATION OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE VC 2018 LE FRENE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture prochaine de l'enquête publique (du 15 au 29 avril 2015) concernant l'alignement général de la voie communale 218 au Lieudit Le Frêne. L'enquête est accessible aux horaires d'ouverture de la Mairie de Berneuil. La clôture de l'enquête se fera en présence du commissaire enquêteur le 29 avril 2015, à 18 heures.

OBJET : INFORMATION AVANCEMENT DU PROJET AMENAGEMENT DE BOURG ATD16

Monsieur le Maire présente le document (projet avec estimatif financier) rédigé par l'ATD16 suite à la réunion du 30 janvier 2015 entre la commune et les services de l'ATD 16 (Agence Technique Départementale de la Charente) en présence du CAUE, du Conseil Général, de l'ADA de Montmoreau et du STAP (Service territorial de l'architecture et du Patrimoine). Ce document doit aider à la prise de décision de valider ou non l'engagement opérationnel de l'opération et le cas échéant de définir les secteurs d'aménagement prioritaires.

La décision est reportée au prochain conseil municipal pour permettre une réflexion détaillée du projet.

OBJET : DEVIS TRAVAUX COUVERTURE SALLE SOCIOCULTURELLE

Deux devis sont présentés pour la couverture de la toiture nord (arrière) de la salle socioculturelle.

Le devis de l'entreprise Boisdron Bouty a été retenu à l'unanimité pour un montant de 7322.76 Euros TTC.

OBJET : PROJET DE MOTION ENVOYE PAR L'AMF DE LA CHARENTE

Monsieur le Maire reporte le sujet à la prochaine réunion en raison de l'heure tardive.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

* Eglise : l'appel d'offre est en cours pour le Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des charpentes et couvertures de l'Eglise Notre-Dame. Les candidats ont été auditionnés.

* Travaux réalisés :

- remplacement des urinoirs et du robinet du lavabo des toilettes de la salle des fêtes
- restauration du billard de la salle socioculturelle (une housse de protection du tapis est en cours d'acquisition)
- portail du garage communal (derrière le logement social) : un devis est en cours pour la réalisation d'un nouveau portail au vu de la vétusté de l'ancien élément

* Achats réalisés pour répondre à la législation en vigueur :

- cuve à fioul double paroi conforme
- armoire vestiaire double battant pour l'employé communal s'occupant des espaces verts
- l'acquisition d'une armoire pour les produits phytosanitaires est en cours

* le prochain conseil municipal est fixé au 24 avril 2015.

Monsieur le Maire clôt la séance